



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÛN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.18.023 - Modification en cours d'exécution N°1 – LOT 5 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/05 du 5 février 2018 concernant le LOT 5 – CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise SARL PEIXOTO MP 2000 à Sandillon.

La modification en cours d'exécution a pour objet :

- Des modifications concernant l'isolation des combles sont demandées par le bureau de contrôle. En effet, il est nécessaire de faire un plancher coupe-feu une demi-heure afin d'être en conformité avec les normes obligatoires d'incendie.
- Des travaux supplémentaires sont également requis suite à la découverte de cloisons vétustes.

Les changements ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 16 811.09 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 32.51 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 68 556.99 € HT soit 82 268.39 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

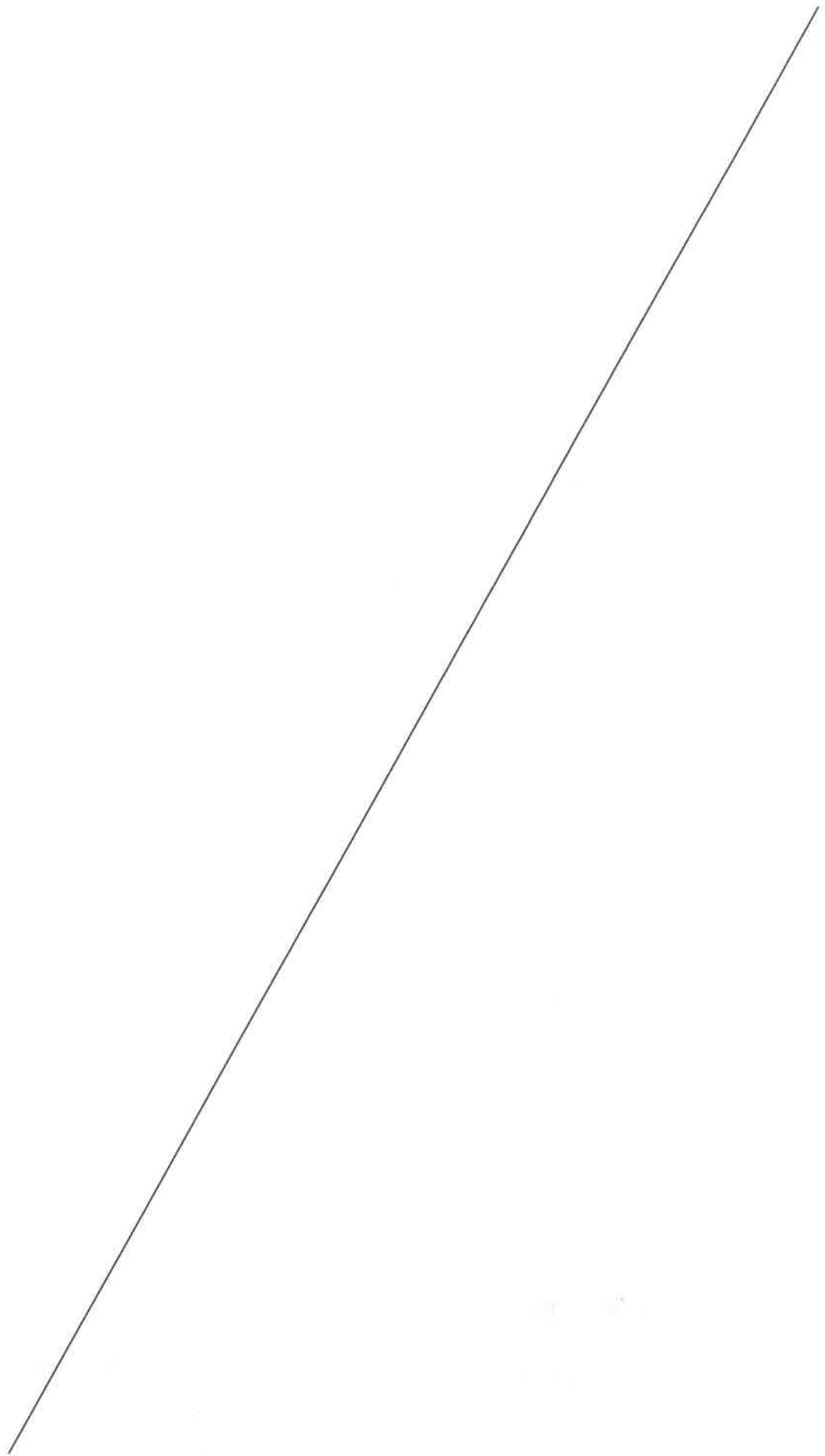
INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JAN. 2019**

Publication le : **02 JAN. 2019**
Notification le : **02 JAN. 2019**



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DC-18-023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T10-40-57.00 (MI214571780)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181219-DC-18-023-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution n.1 - lot 5 - ma
de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation
du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.18.023-FIN- modif en cours Multicanal : Non
exécution N1-lot5 marchés travaux
réhabilitation château de bel
air.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 10:40

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 10:40

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 10:45